

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 9 juin 2026

Soutenance de thèse n'ayant pas bénéficié d'une autorisation : l'Université Grenoble Alpes rétablit les faits

En réponse aux déclarations publiques relatives à une soutenance de thèse non autorisée en son sein, l'Université Grenoble Alpes expose les faits qui ont conduit à cette situation et apporte des précisions sur les règles qui régissent la délivrance du plus haut diplôme universitaire.

Une exigence académique non négociable

Le doctorat est le plus haut grade universitaire, reconnu à l'échelle internationale. Sa valeur repose sur le respect rigoureux des standards académiques, au premier rang desquels figure l'évaluation par les pairs. Elle suppose que le jury mandaté dispose de l'expertise scientifique couvrant l'ensemble des dimensions du travail évalué.

Le Collège des études doctorales (CED), instance de coordination des écoles doctorales de l'université, après examen des rapports de pré-soutenance et conformément à l'avis de l'école doctorale d'inscription, Mathématiques, Sciences et Technologies de l'Information, Informatique » (MSTII), a constaté que le travail présenté ne s'inscrivait pas dans son périmètre disciplinaire. Il a proposé, conformément aux procédures en vigueur régulièrement mises en œuvre, de réorienter l'inscription vers une spécialité adaptée et en révisant en conséquence la composition du jury. Cette demande a été refusée par le directeur de thèse et par le doctorant.

L'Université Grenoble Alpes accueille ainsi de nombreuses thèses interdisciplinaires et dispose des procédures adaptées à leur traitement, notamment en associant les écoles doctorales concernées. La décision prise ici ne remet pas en cause ce principe : elle en est précisément l'application.

Des faits d'une gravité préoccupante portés à la connaissance des autorités compétentes

L'examen approfondi du dossier a mis en évidence trois séries de faits distincts.

Fraude présumée au financement. Il ressort des éléments du dossier, comme le doctorant le mentionne lui-même dans son manuscrit, que l'intitulé initial de la thèse aurait été délibérément choisi pour obtenir un financement dans le cadre d'un mécanisme d'allocation compétitif interne. Pourtant, cet intitulé ne correspondait pas au projet effectivement mené. Ces faits sont susceptibles d'être qualifiés de fraude dans l'obtention d'un financement public, l'accès aux moyens nécessaires à la réalisation de la thèse ayant été conditionné par cette présentation inexacte.

Suspicion d'ingérence étrangère. Il apparaîtrait qu'une part significative du financement de la thèse aurait été assurée par une entreprise étrangère dont l'implication dans des faits d'ingérence sur le territoire français est documentée par les autorités compétentes. Ces éléments ont été portés à la connaissance du procureur de la République.

Conflit d'intérêts potentiel. Le directeur de thèse, bénéficiaire du contrat conclu avec cet industriel étranger, aurait par ailleurs publiquement pris position contre des entreprises technologiques françaises intervenant dans

des domaines comparables. Cette situation serait susceptible de caractériser un conflit d'intérêts non déclaré, en méconnaissance des obligations déontologiques applicables aux agents publics.

Face à la gravité de ces éléments, l'Université Grenoble Alpes a saisi le procureur de la République, engagé une procédure de signalement au titre de l'intégrité scientifique et saisi le comité d'éthique et de déontologie de l'établissement.

À PROPOS

L'Université Grenoble Alpes – UGA

Grande université de recherche, pluridisciplinaire et internationale, l'Université Grenoble Alpes (UGA) figure parmi les meilleures universités mondiales. Première université européenne en innovation par le nombre de brevets déposés, elle se classe dans le top 200 du classement de Shanghai et fait partie des neuf universités françaises labellisées initiatives d'excellence (IDEX).

Avec 57 000 étudiants, dont 10 000 internationaux et 3 000 doctorants, et 12 000 personnels engagés dans les missions de recherche, de formation et d'innovation, l'UGA est implantée sur plusieurs campus, principalement à Grenoble et à Valence. Elle rassemble sept composantes académiques : l'École universitaire de technologie, Grenoble INP - UGA, l'ENSAG - UGA, l'École en sciences sociales et des territoires, la Faculté humanités, santé, sport et société, la Faculté des sciences ainsi que Sciences Po Grenoble - UGA.

Chef de file d'un écosystème de recherche et d'innovation unique en France, l'Université Grenoble Alpes coordonne, aux côtés de ses partenaires historiques et aujourd'hui institutions membres — CEA, CNRS, INRAE, Inria et Inserm — une dynamique scientifique d'excellence associant également de nombreux partenaires, parmi lesquels l'IRD et le CHU Grenoble Alpes. Son ambition s'articule autour de trois grands enjeux : la transition numérique, la transformation écologique et la souveraineté.

www.univ-grenoble-alpes.fr

Contact presse

Muriel Jakobiak-Fontana

Directrice adjointe communication - Université Grenoble Alpes

muriel.jakobiak@univ-grenoble-alpes.fr

Tel : 06 71 06 92 26